

Groupe scolaire de Saint-Claude - Restructuration et extension - Transaction avec le GROUPE 1000 / VERRAZZI

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

PRESENTATION

Les travaux concernant l'ensemble de la restructuration et l'extension du groupe scolaire de Saint-Claude ont été réceptionnés le 15 septembre 2003.

Le groupement d'entreprises solidaires GROUPE 1000 / VERRAZZI, lors de la présentation du décompte final de travaux, a remis un mémoire de réclamation.

Celui-ci porte, d'une part, sur le paiement de travaux supplémentaires n'ayant pas fait l'objet d'avenants et, d'autre part, sur la rectification de l'article 3.4 (Variation des Prix du Cahier des Clauses Administratives Particulières) concernant la formule de révision des prix, en retenant le mois d'exécution des travaux pour le calcul de revalorisation.

Les travaux, objet du mémoire, concernent le lot «gros œuvre» (modifications du réseau d'assainissement, des réseaux de téléphone, lumière et création d'une rampe de service contre l'immeuble HLM) ainsi que le lot «cloisons-doublage-peinture» (travaux de peinture, lasure et cloisons faisant suite à des modifications du projet).

Les montants des travaux présentés par le groupement sont les suivants :

- Lot n° 1 - Gros oeuvre : 46 092,17 € TTC
- Lot n° 5 - Cloisons-Doublage-Peinture : 10 870,43 € TTC
- Lot OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) : 2 297,92 € TTC

soit un montant total de 59 260,52 € TTC.

La Ville de Besançon, conjointement avec le groupement d'entreprises solidaires GROUPE 1000 / VERRAZZI, a recherché la possibilité de régler le différend à l'amiable sous la forme d'une transaction, conformément à l'article 2044 du Code Civil qui la définit comme «un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit».

Ainsi un accord est proposé par la Ville sous réserve que le groupement d'entreprises solidaires GROUPE 1000 / VERRAZZI s'engage à signer le décompte général du marché.

Dans cette hypothèse, la Ville versera pour solde de tout compte au groupement d'entreprises solidaires GROUPE 1000 les montants suivants compris révisions :

- Lot n° 1 - Gros-oeuvre : 6 752,93 € TTC
- Lot n° 5 - Cloisons-Doublage-Peinture : 3 937,57 € TTC
- Lot OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) : 431,28 € TTC

soit un montant total de 11 121,78 € TTC

et acceptera de retenir le mois d'exécution des travaux pour la revalorisation des paiements (modification de l'article 3.4 du CCAP).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les dispositions dont il est fait état ci-dessus aux fins d'un règlement amiable entre le groupement d'entreprises solidaires GROUPE 1000 / VERRAZZI et la Ville de Besançon et décider le recours à une transaction

- autoriser M. le Maire à signer cette transaction, document qui, dès qu'il sera signé par le groupement d'entreprises solidaires GROUPE 1000 / VERRAZZI, permettra d'établir le décompte général du marché et de régler au groupement les sommes dues arrêtées ci-dessus.

«M. Jean ROSSELOT : Juste un mot pour revenir à l'aspect architectural de l'opération dans son ensemble. Cet endroit de Saint-Claude, l'Église et ce qui l'entoure est le coin le plus identitaire du quartier, c'est un ancrage identitaire fort. Ne revenons pas sur les façades XIX^{ème} qui ont été démontées et où on a reconstruit l'école maternelle qui finalement dans son cubisme a une certaine pureté. Mais je regrette vraiment qu'il n'y ait pas un tout petit effort de fait quand je vois par exemple le gymnase préau accolé au seul bâtiment qui reste du XIX^{ème} avec son toit en ardoise, vraiment sans aucune considération de mise en harmonie. Il y a un bâtiment d'habitation privée derrière où on a fait un petit effort d'harmonisation avec les courbes et les formes de l'Église. On va finir par gommer tout ce qui fait ressortir un petit peu le caractère particulier de Besançon. Besançon va ressembler à tous les quartiers, à toutes les villes de France et c'est dommage. Monsieur le Maire, vous voyez ce que je veux dire, le préau gymnase de l'école primaire est accolé au bâtiment, on aurait pu faire un petit effort au moins à cet endroit.

M. LE MAIRE : Premièrement je voudrais vous rassurer Monsieur ROSSELOT, les enfants sont bien dans l'école, ce qui est déjà important. Je vois bien où est le préau mais je ne vois pas le toit en ardoise du bâtiment XIX^{ème} mais j'irai voir. Je crois que nous sommes quand même très attentifs et je ne peux pas laisser dire que cette ville va devenir une ville sans âme parce que de l'avis même de ceux qui viennent à Besançon, justement cette ville a une âme... Monsieur ROSSELOT, il faudrait que vous parliez lorsque je vous donne la parole, ça serait bien.

Je dis simplement qu'on ne peut pas laisser dire n'importe quoi et qu'il y a quand même dans cette ville une ambiance de qualité de la vie et de bien-être. Dans ce cas précis, vous avez peut-être raison mais je crois que nos services sont très sensibles à cet aspect des choses et lorsqu'il y a des décisions à prendre, on en discute avec Christophe LIME et Michel LOYAT.

Mme Françoise FELLMANN : Mais c'est un concours.

M. LE MAIRE : Mais dans un concours, on peut aussi imposer au départ un certain nombre de choses.

M. Christophe LIME : Je crois qu'il serait bon d'attendre la fin de la réalisation avec sur la partie avant la crèche dont la construction va intervenir dans les prochaines semaines, pour avoir une harmonisation un peu plus complète depuis la rue Jean Wyrsh. C'est vrai qu'on peut s'interroger sur ce phénomène terrasse d'un certain nombre de constructions. C'est assez novateur et tout ce qui est novateur dans ce type de construction a quelquefois tendance un petit peu à heurter, sauf que ce qui est novateur aujourd'hui sera, peut-être dans un siècle quelque chose qu'il faudra conserver, qu'il ne faudra surtout pas détruire. La vie d'une ville c'est aussi de s'adapter et d'évoluer dans son architecture, notamment en fonction des architectes d'aujourd'hui. On ne peut pas que reproduire ce qui existe déjà même si cela peut être intéressant dans un certain nombre de secteurs. Donc je pense qu'il faut allier l'un et l'autre. Mais la place devant l'école est quelque chose d'assez réussi.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est l'avis général et que les gens sont tout à fait satisfaits.

M. Michel LOYAT : Je suis un peu surpris de la critique venant maintenant. Il y a eu effectivement un concours, donc choix entre plusieurs projets ; après on peut ne pas apprécier bien sûr le projet qui a été retenu, mais une des caractéristiques du projet, c'est précisément de ne pas avoir choisi une architecture objet. L'architecte a au contraire choisi de faire une école intégrée, harmonisée à l'environnement. Il a fait un travail sur le quartier d'une qualité telle que nous l'avons choisi pour une étude assez légère sur le quartier dans le cadre du PLU puisque nous avons comme orientation de conforter les pôles de quartier. Pour conforter celui de Saint-Claude, nous avons donc fait appel à cet architecte et l'étude qu'il a rendue a été utilisée pour la reconstruction du Leader Price après son incendie. Nous avons estimé qu'il fallait faire cette reconstruction, dans la mesure bien sûr où l'immobilière Casino était en phase avec cela, pour améliorer ce cœur de quartier. Donc là je trouve la critique non seulement sévère mais injuste précisément parce que les deux architectes en question ont eu comme souci premier de faire une école complètement intégrée au quartier, quand je dis au quartier c'est bien entendu aussi avec l'Église qui jouxte cette école.

Mme WEINMAN : Je faisais partie du jury avec Mme TETU quand on a dû choisir le projet de l'école. Nous sommes allées à l'inauguration du groupe scolaire, à sa réouverture, avec l'Adjointe en place et Danièle TETU. Je ne veux pas parler à sa place parce que je vois que malheureusement elle n'est pas là mais on a quand même été un peu surprises par les écarts avec le projet qui a été choisi. Je ne veux pas critiquer ce que vient de dire M. LOYAT mais malgré tout la minéralité de la place actuelle nous a beaucoup surprises, justement par rapport à l'intégration de ce groupe dans le quartier. Le fait des travaux impliquait forcément quelques désagréments bien sûr, mais le manque d'arbres et le manque maintenant de parkings pour l'activité de la paroisse, l'activité du quartier, est quand même générateur de nuisances et ces nuisances-là n'apparaissaient pas dans le dossier que nous avons choisi. Donc c'est quelque chose que je tenais à préciser.

M. LE MAIRE : Je vous précise simplement qu'il y a le même nombre de places de parking qu'auparavant. Je suis allé à plusieurs reprises à l'église, entre autres à l'occasion d'obsèques et je n'ai jamais entendu ces remarques-là. Nous sommes quand même ce soir au Conseil Municipal, je vous le rappelle et on ne va pas tomber dans les débats sur les goûts des uns et des autres en matière d'architecture, sinon nous serons encore là à deux heures du matin. Et puis vous savez quand on est en avance sur son époque, on a toujours tort ! Je me souviens de tout ce qui a été dit par rapport à la Pyramide du Louvre et quand j'y vais maintenant, je trouve que c'est plutôt pas mal».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget et favorable unanime de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2004.